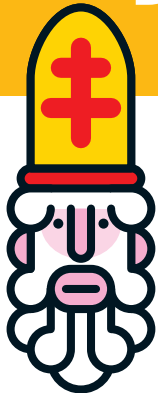


BULLETIN D'INSCRIPTION

Dimanche 25 novembre 2018



inscription en ligne : www.chronopro.net

(course 10 km uniquement) date limite : jeudi 22 novembre, 20h.

Ou envoyez votre bulletin d'inscription accompagné de votre règlement par chèque avant le **jeudi 22 novembre** à :
Nancy Athlétisme Métropole - "Courses de Saint Nicolas"
Stade Raymond Petit - 1 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Chèque à l'ordre de Nancy Athlétisme Métropole

IMPORTANT :
aucun dossard ne sera distribué sans la présentation d'un certificat médical daté de moins d'un an

POSSIBILITÉ DE S'INSCRIRE LA VEILLE OU LE JOUR DE LA COURSE, AVEC UNE MAJORATION DE 3 €, LORS DU RETRAIT DU DOSSARD.

Retrait des dossards à l'Hôtel de Ville de Nancy, salle Mienville (entrée rue Pierre Fourier) le samedi 24 novembre, de 14h à 18h30, ou à partir de 8h30, le jour de la compétition.

Nom : Prénom :

Sexe : H F Anné e de naissance :

Club ou Ville ou Entreprise :

N° de licence FFA : Tel :

E-mail :

Course 10 KM : 13 €

- Cadets H/F (2002/2003)
- Juniors H/F (2000/2001)
- Espoirs H/F (1997 à 1999)
- Seniors H/F (1980 à 1996)
- Masters H/F (1979 et avant)

1 T-shirt et 1 Saint Nicolas en pain d'épices offerts à chaque participant.

Course des Familles (1000 m) GRATUITE

- Course ouverte à tous
- Inscription sur place uniquement**

1 Saint Nicolas en pain d'épices offert à chaque participant.

ATTENTION, pour être prise en compte, toute inscription doit être accompagnée du règlement par chèque et d'un certificat médical pour les non licenciés FFA.

Extraits du règlement des courses de Saint Nicolas du 25 novembre 2018

• Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police individuelle "Accident". Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. Toutes les personnes inscrites doivent avoir pris connaissance de ce règlement.

• Les athlètes non licenciés doivent présenter un certificat médical original ou certifié conforme de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, au moment du retrait du dossard, datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

• Temps maximum autorisé sur le 10 km : 1h25, sous réserve d'élimination par les juges de course.

• Présence obligatoire des concurrents pour le tirage au sort des lots.

Course 10 km : 13 €

Course des Familles : inscription gratuite

Les inscriptions la veille et le jour de la course seront majorées de 3 € et closes 20 minutes avant chaque départ.